

L'an deux mille dix neuf, le quatorze mai, à 19 Heures 00, à Salle des Fêtes de Montreuil-sur-Ille (rue du Clos Gérard), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Feins</u>	M. FOGLE Alain	<u>Montreuil-le-Gast</u>	M. BILLON Jean-Yves
<u>Gahard</u>	M. COEUR-QUETIN Philippe		M. HENRY Lionel
<u>Guipel</u>	M. ROGER Christian	<u>Mouazé</u>	M. LUCAS Thierry
<u>La Mézière</u>	M. BAZIN Gérard	<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	M. RICHARD Jacques
	Mme CHOUIN Denise		M. DUMILIEU Christian
	Mme CACQUEVEL Anne	<u>Saint-Germain-sur-Ille</u>	M. MONNERIE Philippe
	M. GADAUD Bernard	<u>St-Gondran</u>	M. MAUBE Philippe
	Mme BERNABE Valérie	<u>St-Médard-sur-Ille</u>	M. BOURNONVILLE Noël
<u>Melesse</u>	M. JAOUEN Claude	<u>St-Symphorien</u>	M. DESMIDT Yves
	M. MOLEZ Laurent	<u>Sens-de-Bretagne</u>	M. COLOMBEL Yves
	M. MORI Alain		Mme LUNEL Claudine
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	M. TAILLARD Yvon	<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	M. BLOT Joël
	Mme EON-MARCHIX Ginette	<u>Vignoc</u>	M. DEWASMES Pascal
			M. BERTHELOT Raymond

Absents excusés :

<u>Andouillé-Neuville</u>	M. ELORE Emmanuel
<u>Aubigné</u>	M. MOYSAN Youri donne pouvoir à M LUCAS Thierry
<u>Guipel</u>	Mme JOUCAN Isabelle donne pouvoir à M. ROGER Christian
<u>Langouët</u>	M. CUEFF Daniel
<u>Melesse</u>	M. HUCKERT Pierre donne pouvoir à Yves COLOMBEL
	Mme LIS Annie
	Mme MACE Marie-Edith donne pouvoir à M. MOLEZ Laurent
	Mme MESTRIES Gaëlle donne pouvoir à M. MORI Alain
<u>St-Aubin-d'Aubigné</u>	Mme GOUPIL Marie-Annick
	Mme MASSON Josette donne pouvoir à M. RICHARD Jacques
<u>Vignoc</u>	M. LE GALL Jean donne pouvoir à M. BERTHELOT Raymond

Secrétaire de séance : Monsieur BOURNONVILLE Noël

M. BAZIN Gérard, Mme CHOUIN Denise, Mme CACQUEVEL Anne, M. GADAUD Bernard, Mme BERNABE Valérie sont présents à partir du point 2.

Objet Finances
Budget annexe Chantier d'insertion 2019
DM n°1 – Redevance OM 2018 + 2019

La redevance des ordures ménagères 2018 n'a pas été payée sur l'exercice 2018, elle le sera donc sur 2019. Les crédits 2019 inscrits au compte 65888 « Autres charges de gestion courante - autres » sont de 500 euros. Ils ont été estimés par rapport à la redevance des ordures ménagères 2017 dont le montant s'élevait à 485,50 euros. Le nombre de levées est passé de 49 en 2017 à 73 en 2018. La redevance 2018 est de 689,50 euros. Il convient donc d'ajouter des crédits supplémentaires au compte 65888 « Autres charges de gestion courante - autres » pour payer la redevance des ordures ménagères 2018 et la redevance des ordures ménagères 2019, soit 1 500 euros.

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

35193 Code INSEE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D ILLE AUBIGNE CHANTIER D'INSERTION (VIE)	DM n°1 2019
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-65888-523 : Autres	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7788-523 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total Général		1 500,00 €		1 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la décision modificative, telle que définie ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement – D-65888-523 – Charges diverses de gestion courante + 1 500 euros
Recettes de fonctionnement – R-7788-523 – Produits exceptionnels divers + 1 500 euros

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_199

Objet Finances
Budget principal
DM n°1 – Titres annulés sur exercices antérieurs

Les crédits 2019 inscrits au compte 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs » relatifs aux ordures ménagères sont de 21 000 euros.

En 2018, les SMICTOM des Forêts et d'Ille et Rance ont changé leur mode de tarification pour les professionnels et ont appliqué un forfait de 60 euros pour le SMICTOM d'Ille et Rance et 69 euros pour le SMICTOM des Forêts. Le fichier utilisé lors de l'émission des rôles 2018 par les SMICTOM n'était pas à jour. Suite à la demande de trésorier de St Aubin d'Aubigné, il convient d'annuler toutes les redevances qui ont été émises par erreur en 2018 (tiers inexistant, adresses incorrectes ...) sur 2019. Le montant estimé est de 150 000 euros.

Pour rappel, en 2018, les titres annulés sur exercices antérieurs au titre des redevances ordures ménagères se sont élevés à 19 584,40 euros et en 2017 à 8 917,99 euros.

Monsieur le Président propose la décision modificative suivante :

35193	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D ILLE AUBIGNE	DM n°1 2019
Code INSEE	BUDGET PRINCIPAL VAL D'ILLE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire
REDEVANCES ORDURES MENAGERES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022-020 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	150 000,00 €	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la décision modificative, telle que définie ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement – D-022- 020 – Dépenses imprévues - 150 000 euros

Dépenses de fonctionnement – D 673 - 020 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) +150 000 euros

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_200

Objet Finances
 Contrat de territoire
 Actions 2019 du volet 3 (fonctionnement)

Le comité de pilotage s'est réuni le 8 avril 2019 pour examiner les demandes de subventions 2019 au titre du volet 3 du contrat de territoire 2017-2021.

Programmation proposée :

ENJEU	Thématique	Intitulé de l'action	Nom du bénéficiaire	Montant TTC de l'action	Montant à la charge du MO	Subvent ^o Département	Taux
Un Département qui prépare l'avenir	Sport	course cycliste	Association sportive – La Petite Reine du Val d'Ille	120 000,00 €	95 000,00 € (5 000 € Région, 12 000 € EPCI, 3 000 € La Mézière)	5 000,00 €	6,58 %
Un Département qui prépare l'avenir	Sport	aide à l'emploi de l'OSPAC	Office des sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné	141 500,00 €	99 495,00 € (36 690 € EPCI, 5 315 € Chevaigné)	2 542,00 €	1,80 %
Un Département qui prépare l'avenir	Sport	Fonctionnement Office des sports	Office des sports du Pays d'Aubigné et de Chevaigné	55 615,00 €	13 610 € (36 690 € EPCI, 5 315 € Chevaigné)	16 822,00 €	30,25 %
Un Département qui prépare l'avenir	Sport	championnat d'Ille et vilaine de triathlon	Association Feins Triathlon	18 400,00 €	17 400,00 €	1 000,00 €	5,43 %
Un Département qui prépare l'avenir	Sport	création d'une école de pagaie (aide au fonctionnement)	Association Canoe Kayak Club de Feins (ACKF)	13 450,00 €	8 800,00 € (2 000 € EPCI, 650 € Feins)	2 000,00 €	22,30 %
Un Département qui prépare l'avenir	Sport	Aide à l'emploi de l'Office des sports	Association OSVIDH	159 311,00 €	138 467,00 € (7 000€ Dingé-Hédé) €	13 844,00 €	8,69 %
Un Département qui prépare l'avenir	Sport	Aide au fonctionnement de l'Office des sports	Association OSVIDH	116 115,00 €	35 290,00 € (62 320 € EPCI)	18 505,00 €	15,94 %
Un Département qui prépare l'avenir	CULTURE	Organisation de la manifestation "Fest'Yves"	Association Fest'Yves Sens de Bretagne	19 770,00 €	13 910,00 € (2 860 € Région, 2 000 € EPCI)	1 000,00 €	5,05 %
Un Département qui prépare l'avenir	CULTURE	Festival 6ème Sens à Saint Aubin d'Aubigné (Lutherie, métier d'art, viticulture et brasserie artisanale)	Association Kopocep	21 700,00 €	15 300,00 € (3000 € Région, 400 € Saint Aubin d'Aubigné, 2 000 € EPCI)	1 000,00 €	4,60 %
Un Département qui prépare l'avenir	CULTURE	Organisation du festival "Les arts à Gahard" (juin 2019)	Association Nediela Gahard	10 750,00 €	4 250,00 € (1 000 € Gahard, 4 500 € EPCI) €	1 000,00 €	9,30%
Un Département qui prépare l'avenir	LECTURE PUBLIQUE	Acquisition de documents multimédia	St Aubin d'Aubigné	3 400,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	50,00%
Un Département qui prépare l'avenir	LECTURE PUBLIQUE	Acquisition de documents multimédia	Montreuil sur Ille	2 000,00 €	1 000,00€	1 000,00 €	50,00 %
Un Département qui prépare l'avenir	LECTURE PUBLIQUE	Animations médiathèque	Sens de Bretagne	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	50,00%
Un Département qui prépare l'avenir	LECTURE PUBLIQUE	Animations médiathèque	La Mézière	7 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	50,00%

l'avenir							
Un Département qui prépare l'avenir	LECTURE PUBLIQUE	Animations médiathèque	Montreuil Le gast + Gahard	2 850,00 €	1 425,00 €	1 425,00 €	50,00%
Un Département qui prépare l'avenir	LECTURE PUBLIQUE	Animations médiathèque	Melesse	8 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	50,00%
Un Département qui prépare l'avenir	LECTURE PUBLIQUE	Melesse à la Page	Melesse	11 000,00 €	5 500,00 €	5 500,00 €	50,00 %
Un Département qui prépare l'avenir	LECTURE PUBLIQUE	Salon du Livre 2019 "Lire en Automne"	St Aubin d'Aubigné	2 100,00 €	1 448,40 €	1 050,00 €	50,00 %
RELIQUAT						1751,60 €	
Total V3 2019						83 639,60 €	

Monsieur le Président propose de valider la programmation 2019 du volet 3 du contrat de territoire 2017-2021, signé avec le conseil départemental.

Vu les crédits inscrits au Budget Principal, en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la programmation 2019 du volet 3 du contrat de territoire, telle que présentée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_207

Objet Finances
 Marché de fournitures de bureau
 Attribution des 3 lots

Consultation organisée pour la fourniture de papeterie, fournitures de bureau et consommables informatiques :

Lot 1 : Papier

Lot 2 : Consommables informatiques

Lot 3 : Fournitures de bureau

Type de procédure : Accord cadre à bons de commandes

Durée : un an renouvelable 2 fois (soit 3 ans)

Montant :

- lot 1 : 1 666 ,7 € HT (2 000 € TTC) maximum par an (pas de minimum)

- lot 2 : 1 250 € HT (1 500 € TTC) maximum par an (pas de minimum)

- lot 3 : 11 250 € HT (13 500 € TTC) maximum par an (pas de minimum)

Soit 14 166,6 € HT (17 000 € TTC) maximum par an pour l'ensemble des lots (42 500 € HT sur 3 ans).

Publicité : plateforme marchés public Mégalis

Date limite de remise des plis : lundi 25 mars 2019 - 12h

Entreprises ayant répondu :

LOT 1 :Papier	LOT 2 : Consommables informatiques	LOT 3 : Fournitures de bureau
Fiducial Delta Bureau Office Dépot Alter Buro	Fiducial Delta Bureau Dyadem Alter Buro Acipa	Fiducial Delta Bureau Office Dépot Alter Buro

La sélection des candidatures et le jugement des offres ont été effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique sur la base des critères indiqués dans le règlement de la consultation rappelés ci-dessous :

60 % - Prix des fournitures du BPU et remise consentie sur catalogue

30 % - valeur technique

10 % - délai de livraison

Compte tenu du rapport d'analyse des offres ; il est proposé d'attribuer le marché de la manière suivante :

Lot	Entreprise	Note /100
Lot 1 Papier	Fiducial	83,5
Lot 2 Consommables informatiques	Acipa	95,5
Lot 3 Fournitures de bureau	Fiducial	79,7

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Considérant le montant annuel maximum de commande pour chaque lot,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DÉCIDE de retenir l'offre de la société FIDUCIAL pour le lot 1 « Papier » pour un montant maximum annuel de 1666,7 € HT (2 000 € TTC),

DÉCIDE de retenir l'offre de la société ACIPA pour le lot 2 « Consommables informatiques » pour un montant maximum annuel de 1 250 € HT (1 500 € TTC),

DÉCIDE de retenir l'offre de la société FIDUCIAL pour le lot 3 « Fournitures de bureau » pour un montant maximum annuel de 11 250 € HT (13 500 € TTC),

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_210

Objet Développement économique
ZA La Bourdonnais
Vente lot 10 et 11 - Fora France

L'entreprise FORA France souhaite acquérir les lots 10 et 11 de la ZA de la Bourdonnais afin d'y implanter les activités de FORA France et de sa filiale CERTINOX.

Par courriel en date du 9 janvier 2019, Monsieur GUENNEC, directeur général de la société Fora France a confirmé sa volonté d'acquérir les lots 10 et 11 dans leur totalité en raison du fort développement que connaît l'entreprise. Un dépôt du permis de construire a été déposé en mairie de la Mézière le 15 mars 2019, il est en cours d'instruction.

Monsieur le Président propose de valider cette vente de foncier économique sur la ZAC de la Bourdonnais et ses conditions, soit:

- L'acquisition par la société Fora France (ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer) des lots 10 et 11 de la ZAC de la Bourdonnais, pour une surface totale de 10 261 m² et au prix de 58,35€ HT/m².

Le montant de cette vente s'élève à 598 729,35 € HT (TVA sur marge).

-La superficie indiquée et le prix de vente pourront être modifiés après établissement du document d'arpentage définitif.

-Un avenant au cahier des charges de cession de terrain (CCCT) ,précisant la surface de plancher maximale autorisée sur les lots 10 et 11 : 5 000 m² au bénéfice de la société Fora France (ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer). Cet avenant sera annexé à l'acte de vente.

-La désignation de Maître Crossoir, Notaire à Saint Germain sur Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès des hypothèques

-Autoriser le Président à signer l'acte de vente et tous documents afférents à celle-ci. (CCCT et avenant pour la surface de plancher).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE la cession à la société Fora France (ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer) des lots 10 et 11 de la ZAC de la Bourdonnais, pour une surface totale de 10 261 m² et au prix de 58,35€ HT/m² soit 598 729,35 € HT (TVA sur marge), sous réserve du document d'arpentage définitif,

VALIDE l'avenant au cahier des charges de cession de terrain ci-joint,

DESIGNE Maître Crossoir, Notaire à Saint Germain sur Ille pour rédiger et procéder aux publications idoines auprès des hypothèques,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'acte de vente et tous documents afférents à celle-ci (CCCT et avenant pour la surface de plancher).

N° DEL_2019_208

Objet Culture
Demande de Subvention
Art Campo

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante, qu'une demande écrite a été formulée par l'association Art Campo pour une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2019 pour l'organisation des "Escalaes curieuses".

Après étude du dossier, le Président propose le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 17000 € au titre de l'année 2019 dans le cadre du fonds de soutien aux événements culturels.

Vu les statuts de la Communautés de Communes,

Vu la demande de subvention formulée par Art Campo, dont le siège social est situé à la maison des associations, 18 avenue Alexis Rey, à Montreuil sur Ille, dont l'objet statutaire est d'organiser des activités culturelles et touristiques sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE d'attribuer une subvention de 17 000 € au titre de l'année 2019 à l'association Art Campo, pour l'organisation de la manifestation "Escalaes Curieuses",

DECIDE que le versement se fera en une seule fois après demande du bénéficiaire,

PRECISE que si la subvention accordée au titre de l'année 2019 s'avère au vu des comptes rendus d'exécution et financier supérieur à la réalité des besoins de l'association, la subvention "trop-versée" fera l'objet d'un

reversement après émission d'un titre de recettes par le Trésorier de St-Aubin-d'Aubigné,

N° DEL_2019_201

Objet Habitat
Aide au logement locatif social
Projet Helena - La Mézière

Dans le cadre de son programme local de l'habitat, la Communauté de communes Val d'Ille Aubigné souhaite inciter à la réalisation de logements locatifs sociaux en participant au financement d'investissement de ces logements, étant entendu que le montant de cette aide est évaluée au regard du bilan financier de l'opération présenté par le bailleur.

L'opérateur Espacil Habitat sollicite la Communauté de Communes pour l'attribution d'une aide financière dans le cadre de la réalisation d'une opération "Maison Helena" de 21 logements locatifs sociaux au lieu dit "passage de la Forge – le clos derrière" à La Mézière.

Sur cette opération, 18 logements seront financés en PLUS et 3 en PLA-I.

Un permis de construire a été accordé en date du 12/02/2018 pour ce projet (PC n°035177 17 U0032).
Le foncier est maîtrisé par l'EPF et doit être revendu dans les prochains mois à l'opérateur.

Le plan de financement prévisionnel et le calcul du prix de revient établis par l'opérateur ont été transmis. Le bilan prévisionnel fait apparaître un déficit d'opération de 136 500€, avec un retour sur fonds propres au bout de 46 ans.

En conformité avec le règlement d'intervention de la collectivité approuvé lors du Conseil communautaire du 5 mai 2016 (n°170/2016), il est proposé d'apporter une aide de 6 500 euros par logement. Cette aide permet d'équilibrer l'opération avec un retour sur fonds propres de l'opérateur à 40 ans.

Cette aide est complémentaire aux aides classiques apportées par l'État et les différentes collectivités locales.

Le Président propose de valider la convention en annexe, dont les principaux termes sont rappelés ici :
Le démarrage des travaux est prévu en juillet 2019. La livraison prévisionnelle de cette opération est programmée au 1er trimestre 2021.

Le montant total de la subvention est de 21 logements x 6500 € = 136 500 €.

La subvention sera versée directement au bailleur social :
- pour moitié (soit 68 250€) au démarrage des travaux,
- le solde (soit 68 250€) à la livraison des travaux.

A chacune de ces phases, l'opérateur Espacil Habitat formulera une demande écrite de versement des aides, accompagnée de pièces justificatives, à savoir copie de la déclaration d'ouverture de chantier et de l'agrément du Département pour le premier versement et la Déclaration d'Achèvement et d'Attestation et de Conformité des Travaux pour le second versement.

En cas de non réalisation ou d'inachèvement de l'opération par Espacil Habitat avant fin 2022, et ce pour quelque raison que ce soit, il est entendu que l'aide versée sera remboursée à la Communauté de communes du Val d'Ille Aubigné.

Monsieur le Président propose d'attribuer une aide 136 500 € à l'opérateur Espacil Habitat pour la réalisation de 21 logements sociaux dans le cadre de l'opération « Maison Helena » à La Mézière, et sollicite l'autorisation de signer la convention d'attribution ci-annexée.

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné n° 170/2016 du 5 mai 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE les termes de la convention d'objectifs pour favoriser la construction de logements sociaux entre ESPACIL Habitat et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné (ci-annexée),

AUTORISE Monsieur le Président à signer la dite convention,

AUTORISE le versement de la subvention de 136 500 € de la manière suivante :

- 68 250€ au démarrage des travaux,
- le solde (soit 68 250€) à la livraison des travaux.

N° DEL_2019_202

Objet Habitat
Convention d'OPAH
Avenant n° 1 à la convention d'OPAH sur la CCVIA

Le conseil communautaire du 15/01/2019 a validé par délibération n°012/2019 la signature de la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2019-2022 sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné, avec des aides aux occupants et aux bailleurs pour les travaux de rénovation de l'habitat.

Lors de la séance du conseil communautaire du 12/02/2019 une erreur sur les montants concernant les aides de la CCVIA complémentaires à celles de l'Anah a été détectée et corrigée. Il s'avère nécessaire de modifier en cohérence ces montants dans la convention d'OPAH par un avenant. Le nouveau texte a été révisé par la DDTM et le Département et a obtenu l'avis favorable de la DREAL.

Montants de la convention initiale :

Financements CCVIA	2019 (01.03.2019 au 31.12.2019)	2020	2021	2022 (01.01.2022 au 28.02.2022)	Total
AE prévisionnelles	100 080 €	120 850 €	127 470 €	22 830 €	371 230 €
dont aides aux travaux	55 080 €	66 850 €	73 470 €	13 830 €	209 230 €
dont ingénierie	45 000 €	54 000 €	54 000 €	9 000 €	162 000 €

Montants corrigés dans l'avenant :

Financements CCVIA	2019 (01.03.2019 au 31.12.2019)	2020	2021	2022 (01.01.2022 au 28.02.2022)	Total
AE prévisionnelles	107 350 €	131 150 €	145 020 €	22 830 €	406 350 €
dont aides aux travaux	62 350 €	77 150 €	91 020 €	13 830 €	244 350 €
dont ingénierie	45 000 €	54 000 €	54 000 €	9 000 €	162 000 €

Le projet d'avenant n°1 à la convention d'OPAH 2019-2022 est présenté en annexe.

Le conseil départemental examinera la validation de cet avenant en commission permanente du 27/05/2019.

Monsieur le Président propose de valider cet avenant n°1 à la convention signée entre l'État, l'ANAH et le Département d'Ille-et-Vilaine, portant les autorisations d'engagement prévisionnelles de la collectivité maître d'ouvrage de 371 230 € à 406 350 € au titre de la période du 01/03/2019 au 28/02/2022, et sollicite l'autorisation de le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE l'avenant n°1 à la convention OPAH 2019-2022 signée entre l'État, l'ANAH et le Département d'Ille-et-Vilaine, portant les autorisations d'engagement prévisionnelles de la collectivité maître d'ouvrage de 371 230 € à 406 350 € au titre de la période du 01/03/2019 au 28/02/2022.

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant sus-cité.

N° DEL_2019_203

Objet Habitat
 Financement Pass'Réno
 Convention 2019 avec le Conseil Régional

Le Conseil Régional de Bretagne propose un financement des Plateformes Locales de Rénovation de l'Habitat (PLRH) et des Espaces Info-Energie (EIE) pendant une période de transition dans le cadre de l'organisation du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPEEH). Le Val d'Ille-Aubigné fait partie des 6 territoires pilotes de l'expérimentation 2019.

Dans la situation actuelle en terme de financements des PLRH en cours, le Conseil Régional propose à la Communauté de Communes de signer une convention pour le cofinancement de la PLRH jusqu'au 31/12/2019, comportant (ci-annexée) :

- Une part forfaitaire d'un montant maximum de 29 792 euros sur une dépense subventionnable de 121 500 euros TTC ;
- Une part variable d'un montant maximum de 3 195 euros, correspondant à 160 logements hors Anah accompagnés jusqu'aux travaux de rénovation énergétique.

La convention prend effet à compter de sa date de signature par l'ensemble des parties, pour une durée de 24 mois.

Ce projet de convention doit être validé en commission permanente du Conseil Régional de Bretagne en juin 2019.

Monsieur le Président propose de valider le projet de convention financière 2019 avec le Conseil régional de Bretagne et sollicite l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

VALIDE le projet de convention financière 2019 entre le Conseil régional de Bretagne et la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention.

Objet Mobilité
Plan de Déplacements Urbain de Rennes Métropole
Présentation et avis

Rennes Métropole a arrêté son Plan de Déplacements Urbain (PDU) le 31 janvier 2019 pour la période 2019-2030. Le projet a été transmis au Syndicat mixte du Pays de Rennes et aux EPCI limitrophes pour avis.

Le PDU comprend 4 grandes priorités avec des objectifs chiffrés et 26 actions principales. La présentation du PDU est jointe en annexe.

4 grandes priorités :

- A. Changer les comportements de mobilité quotidienne par la sensibilisation de tous
- B. Garantir une mobilité pour tous, contribuer à améliorer la santé publique
- C. Hiérarchiser et territorialiser les modes selon leur zone de pertinence
- D. Renforcer l'intermodalité à l'échelle du bassin de vie

Les actions principales du PDU :

Provoquer le changement de comportement :

- communiquer, sensibiliser et accompagner tous les publics
- coordonner les offres et mettre en relation les usagers
- développer les partenariats pour mener à bien des expérimentations

Réaliser le réseau express vélo avec 100 km de réseau express inscrits dans un schéma directeur d'environ 500 km

Donner l'avantage au covoiturage et aux bus/cars avec

- *des voies réservées bus + covoiturage* en accès à la rocade pour permettre des avantages en matière de temps de parcours en période de congestion. Le PDU a fixé des voies prioritaires à étudier et réaliser avec des expérimentations à mener. (programmation des études et travaux sur chaque axe à définir)
- *une nouvelle hiérarchisation des voies* pour préserver les fonctions de transit national/régional, sécuriser le réseau, aménager des voies réservées TC + covoiturage. 11 axes identifiés avec 35 km de voies réservées sur les grandes pénétrantes routières (dont la Route du meuble et Route de Saint Malo)

Des pôles d'échanges pour organiser l'intermodalité

En intrarocade avec le pôle d'échange multimodal gare et les pôles d'échanges métro+bus

- A la grande échelle en confortant les pôles d'échanges de proximité et en créant de nouveaux :
- aménagement des gares de Bruz et Cesson en lien avec les enjeux ferroviaires et les projets urbains
- les haltes de Betton, Chevaigné et l'Hermitage mises en valeur et des expérimentations de services
- 8 parcs de rabattement créés à proximité de la 2ème ceinture en lien avec les voies réservées

Les coûts estimés en investissements sur la durée du PDU sont de 543,58 millions d'€.

Monsieur le Président précise que le PDU de Rennes Métropole a été transmis aux EPCI limitrophes pour avis et propose d'émettre un avis favorable, en formulant des observations suivantes sur les points intéressants du PDU en lien avec la politique mobilité du Val d'Ille-Aubigné :

- Sur la priorité A relative aux changements de comportements en matière de mobilité quotidienne, les élus de la CCVIA sont très favorables à l'action 2 du PDU « Coordonner les offres de solutions de mobilité, mettre en relation les usagers » afin de poursuivre l'interopérabilité des réseaux (BreizhGo et Rennes Métropole) et de proposer une tarification combinée pour différents services. Les élus souhaitent que des expérimentations soient menées pour proposer sur certains secteurs (itinéraire Gévezé – La Mézière – Rennes) une offre de transport unifiée.
- Concernant la mise en œuvre d'un réseau express vélo à l'échelle métropolitaine (Action 5), la CCVIA indique l'importance d'échanger avec les territoires limitrophes sur les liaisons cyclables identifiées dans un enjeu de continuités cyclables au-delà de la Métropole.

- En matière de covoiturage, le PDU affiche le développement d'axes de covoiturage et de transports en commun (TC) pour donner des avantages en matière de circulation aux cars, bus et au covoiturage. La CCVIA propose que les territoires concernés par les axes identifiés pour l'aménagement de voies réservées TC et covoiturage soient associés aux études et expérimentations.

- La priorité C sur la hiérarchisation et la territorialisation des modes de déplacements du PDU identifie aussi, dans son action 21, des axes faisant l'objet de voies réservées transport collectif en site propre. Des études seront menées sur ces axes. La CCVIA souhaite pouvoir suivre ces études en intégrant les études covoiturage, Transport Collectif en Site Propre dans le cadre d'une démarche de concertation entre acteurs à l'échelle de l'aire urbaine de Rennes et qui figure dans la priorité D, action 25 « Animer les réseaux d'acteurs » du PDU.

Monsieur le Président propose de valider cet avis favorable sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de Rennes Métropole avec les observations formulées.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

EMET un avis favorable sur le Plan de Déplacements Urbain de Rennes Métropole,

PRONONCE les observations suivantes :

- Sur la priorité A relative aux changements de comportements en matière de mobilité quotidienne, les élus de la CCVIA sont très favorables à l'action 2 du PDU « Coordonner les offres de solutions de mobilité, mettre en relation les usagers » afin de poursuivre l'interopérabilité des réseaux (BreizhGo et Rennes Métropole) et de proposer une tarification combinée pour différents services. Les élus souhaitent que des expérimentations soient menées pour proposer sur certains secteurs (itinéraire Gévezé – La Mézière – Rennes) une offre de transport unifiée.

- Concernant la mise en œuvre d'un réseau express vélo à l'échelle métropolitaine (Action 5), la CCVIA indique l'importance d'échanger avec les territoires limitrophes sur les liaisons cyclables identifiées dans un enjeu de continuités cyclables au-delà de la Métropole.

- En matière de covoiturage, le PDU affiche le développement d'axes de covoiturage et de transports en commun (TC) pour donner des avantages en matière de circulation aux cars, bus et au covoiturage. La CCVIA propose que les territoires concernés par les axes identifiés pour l'aménagement de voies réservées TC et covoiturage soient associés aux études et expérimentations.

- La priorité C sur la hiérarchisation et la territorialisation des modes de déplacements du PDU identifie aussi, dans son action 21, des axes faisant l'objet de voies réservées transport collectif en site propre. Des études seront menées sur ces axes. La CCVIA souhaite pouvoir suivre ces études en intégrant les études covoiturage, Transport Collectif en Site Propre dans le cadre d'une démarche de concertation entre acteurs à l'échelle de l'aire urbaine de Rennes et qui figure dans la priorité D, action 25 « Animer les réseaux d'acteurs » du PDU.

N° DEL_2019_205

Objet Informatique
Schéma informatique MPLS/Cloud
Résultat de la consultation

Par délibération 294-2018, la consultation par voie de procédure adaptée pour la mise en œuvre d'une solution informatique hébergée dans un Cloud a été déclarée infructueuse et le conseil communautaire a décidé de lancer une négociation en vue d'attribuer ce marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Ce marché comprend deux lots :

LOT 1 : Prestations de mise en place, d'exploitation et de maintenance d'un réseau unifié supervisé

LOT 2 : Mise en place et infogérance d'un Cloud Privé

Suite à des auditions, l'entreprise Optima DSI a remis une offre technique conforme aux attentes de l'EPCI et une proposition de prix négociée, en adéquation avec la prévision budgétaire.

Durée du marché : 3 ans

Montant LOT 1 : 22 621,58 € HT
Montant LOT 2 : part fixe : 142 875,85 € HT
Montant LOT 2 : part variable maximum : 36 000 € HT
Montant TOTAL : 201 497,43 € HT

Monsieur le Président propose d'attribuer le marché, lots 1 et 2, pour la mise en œuvre d'une solution informatique hébergée dans un Cloud, à la société OptimaDSI, pour une durée de 3 ans et un montant maximum de 201 497,43 € HT.

Vu le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE d'attribuer le marché pour la mise en œuvre d'une solution informatique hébergée dans un Cloud, à la société OptimaDSI, pour une durée de 3 ans et un montant maximum de 201 497,43 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

N° DEL_2019_209

Objet Technique
 Marché d'entretien des espaces verts 2019
 Attribution

Pour assurer une partie de l'entretien des espaces verts communautaires sur l'année 2019, une consultation a été lancée pour 3 objets :

- entretien des espaces verts communautaires
- entretien des espaces verts dans les zones d'activités communautaires
- entretien des pistes cyclables et aires de stationnement

Le cahier des charges a été diffusé. Une seule entreprise a répondu pour les 3 objets dans le délai indiqué :
◦ Morel & Fils

- Analyse Prix 60 %:

	Morel et Fils		
consultation	entretien des espaces verts communautaires	entretien des espaces verts dans les zones d'activités communautaires	entretien des pistes cyclables et aires de stationnement
Total Prix HT	1800,00 €	20500,00 €	15000,00 €
Total Prix TTC	2160,00 €	24600,00 €	18000,00 €
Surface m²	2700,00	72036,00	5400,00
MI en km	/	3,009	12

Montant total de l'offre pour les 3 objets : 37 300,00 € HT

- Analyse technique 40 % :

Mode opératoire et organisation du chantier :

Sécurisation du chantier, DT/DICT et urgences dans le cas d'interventions particulières, réactivité et disponibilité (24h sur 24), visite préalable des sites avec la communauté de communes afin de bien identifier les travaux à effectuer pour ainsi proposer un devis le plus précis possible, connaissance des sites ex-Val d'Ille, fidélité du personnel (entre 5 et 25 ans d'expérience), Formation /Qualification , Insertion professionnelle, un interlocuteur principal et une équipe d'entretien composée de 9 personnes

Moyens matériels :

Innovation robot de tonte et Eco pâturage professionnel, Utilisation de matériel adapté pour la réalisation du marché, Protection appropriée du personnel, Sécurité privilégiée du site et prise en compte du contexte environnant, Matériel atmosphérique/ électrique/ véhicule de déplacement/ matériels de protections et signalisations temporaires, EPI, Prévention et formation

Gestion des déchets et valorisation :

Engagement dans une démarche écologique de développement durable, Optimisation des déchets engendrés par l'entretien des espaces verts, Solutions apportées pour le traitement des autres nuisances propres aux prestations (sonores, pollution, DIB)

Monsieur le Président propose de retenir l'offre conforme de l'entreprise Morel et Fils pour le marché 2019 d'entretien des espaces verts, pour un montant de 37 300€ HT.

Vu le code de la commande publique,

Vu les crédits budgétaires inscrits,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté **à l'unanimité** :

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise Morel et Fils pour le marché 2019 d'entretien des espaces verts, pour un montant de 37 300€ HT,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Compte rendu des décisions prises par le président en vertu de ses délégations reçues du conseil communautaire
Marchés compris entre 1000 et 25000 € HT :

Fournisseur	Objet de la dépense	Montant HT	Pôle
smido	pose et mise en service photovoltaïque – Méli-Malo	11 491,20 €	POLE TECHNIQUE
AF Maintenance	réparation portail camping de St Médard	1 930,00 €	POLE TECHNIQUE
Menérik	Réfection des terrasses des pods du Domaine de Boulet	1 373,10 €	POLE TECHNIQUE
CLPS	Formation et suivi des bénéficiaires CI	10 016,00 €	POLE SOLIDARITES
Ille-et-Développement	Ecoparc – Entretien zone espaces-verts (10 journées) – Equipe 1	4 500,00 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	Ecoparc – Emergence – Tonte, entretien espaces-verts et taille (8 journées) – Equipe 2	2 240,00 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	Tonte Ecoparc 1 fois par mois d’avril à novembre (8 journées) Tonte et petit entretien – Equipe 2	2 240,00 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	Ecoparc – Zone humide – 1 fois par mois d’avril à octobre (7 journées) – Equipe 2	1 960,00 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	ZA Montreuil sur Ille – Tonte – 1 fois par mois d’avril à octobre (0,66 journée x 8 mois) Equipe 2	1 478,40 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	Atelier relais ST AUBIN D’AUBIGNE – Tonte – 2 fois par mois d’avril à novembre – Equipe 2 (0,34 journées x 16 passages)	1 523,20 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	ZA Mouazé – Tonte – 1 fois par mois d’avril à novembre – Equipe 2 (0,66 journées x 8 mois)	1 478,40 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	ZA entretien classique espaces-verts 2019 – Equipe 2 (30 journées)	8 400,00 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	ZA Croix Couverte – Tonte – 1 fauche de juin à septembre – Equipe 2 (4 journées)	1 120,00 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	Réfection de 3 barrières dégradées sur le chemin de randonnées de GAHARD	1 740,00 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	chemins de randonnées – equipe 1	13 500,00 €	POLE TECHNIQUE
S.A.R.L. Monsifrot Peyrouny	Electrification de deux cabanes	2 253,36 €	POLE TECHNIQUE
MADDI ELEC	Réfection réseau informatique défaillant	2 448,00 €	POLE TECHNIQUE
Ille-et-Développement	ecoparc entretien eq2	2 240,00 €	POLE TECHNIQUE
Menérik – Eric MOUCHOUX	réfection des petites terrasses devant les bungalows	1 869,77 €	POLE TECHNIQUE

Droit de préemption urbain

Commune	Adresse	Parcelle	Superficie	Vendeur	Acquéreur	Prix de vente
Melesse	rue de la longeraie	AE 56	1050 m ²	CEBPL	SCI Saint Germain	330 000,00 €
La Mézière	ZA la Montgervallaise 2	ZA 83	4500 m ²	M. LACOMBE Alain et Mme DAVO Réjane	M. PY LEBEL	355 000,00 €
Vignoc	15 rue du Pont et lot artisanal le tertre	AB 142/143/145	3027 m ²	SCI l'Ecorcheboeuf	SARL MULTI TP	216 000,00 €
La Mézière	ZA de Beauséjour	ZE 224	1941m ²	SCI Beauséjour	SARL DT 2 L	380 000,00 €

Aides individuelles au titre de l'amélioration de l'habitat

Bénéficiaire	Montant de l'aide	Date
LASSERE BRINDEJONC Hugues et Elise (accession)	3 000,00 €	04/04/2019
HERVY Michel (bois)	1 000,00 €	12/04/2019

Baux et conventions immobilières

Type	Bien	Adresse	Locataire	Date d'effet	Durée	Montant HT
Bail dérogatoire	Atelier 1 – Hôtel d'entreprise Emergence	1 rue du Bruant jaune à Andouillé Neuville	SOFTICA	09/04/19	3 ans	430,00 €

Mobilité

Date	Bénéficiaire	Objet de la dépense	Montant TTC	Service en charge
09/03/19	Association ACES Arlequin	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
14/03/19	PILARD Renée	attribution de l'aide de la CCVIA pour l'achat d'un VAE neuf	100,00 €	PAU
21/03/19	LEHUGER Lionel	attribution de l'aide de la CCVIA pour l'achat d'un VAE neuf	100,00 €	PAU
28/03/19	Association Vinicircus	Convention générale d'adhésion au service de prêt du minibus communautaire	100,00 €	PAU
03/04/19	ROBERT Cécile	attribution de l'aide de la CCVIA pour l'achat d'un VAE neuf	100,00 €	PAU
12/04/19	GABILLARD Michel	attribution de l'aide de la CCVIA pour l'achat d'un VAE neuf	100,00 €	PAU